

DEMANDE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE

GRANDES ETAPES

1 – Vous choisissez votre mode d'exercice.

✓ salarié(e) - associé(e) - fonctionnaire/agent public avec ou sans missions de maîtrise d'œuvre - etc.

2 – Vous nous faites parvenir un dossier complet

✓ Par mail, de préférence
✓ Les pièces requises sont listées dans le formulaire de demande d'inscription et dans le dossier informatif.

3 – Nous vous adressons un récépissé.

4 – Vous souscrivez une assurance professionnelle à l'aide de notre récépissé & Vous contactez votre référent (coordonnées sur le récépissé).

5 – Réuni en séance plénière, le Conseil se prononce sur votre demande.

✓ Le Conseil se réunit environ toutes les 6 à 8 semaines.

6 – Vous recevez la notification officielle de la décision du Conseil.

✓ Elle vous est envoyée par mail dans les 15 jours qui suivent la séance plénière de conseil.

7 – Si vous vous inscrivez en tant que libéral, vous vous immatriculez à l'URSSAF/CFE comme libéral, libéral micro-entreprise ou libéral EIRL.

8 – Le Conseil National de l'Ordre vous transmettra ultérieurement votre carte de membre.

9 – Vous prêtez serment l'année suivant votre inscription.